



Enfants en justice

XIX–XX^e siècles

Pour citer cet article :

Monique Néry, « La formation professionnelle féminine : vues prospectives », *Rééducation. Revue française de l'enfance délinquante, déficiente et en danger moral*, n°220-221, avril-mai 1970, p. 1-22.

La formation professionnelle féminine

Vues prospectives

Centre de formation et de recherche
de l'Éducation surveillée
Vaucresson

par M^{me} M. NERY

Nous présentons dans ce numéro une importante étude effectuée par Mme Néry (qui a participé avec nous, il y a quelque vingt-cinq ans à la fondation de cette revue) dans le cadre des recherches organisées par le centre de formation et de recherches de l'Éducation surveillée à Vaucresson. Mme Néry a regroupé une importante documentation sur la formation professionnelle féminine. Les établissements et services de mineurs socialement inadaptés recevant des filles se plaignent souvent du manque d'études réservées à leurs élèves. Ce reproche apparaît comme partiellement fondé, d'où notre plaisir à leur offrir ce travail. La recherche de l'auteur va dans le sens que l'on pouvait pressentir. Deux métiers féminins semblent à décrocher, celui de « bonne à tout faire », même aimablement dénommé « aide familiale » et celui du travail de l'étoffe. La rupture paraît ici brutale avec un passé encore récent. La préparation aux travaux domestiques et à la couture a paru, pendant longtemps, une solution excellente. Il faut déchanter. Au fur et à mesure du développement, on assiste à une diminution de la main-d'œuvre agricole et de la main-d'œuvre domestique. Le mouvement commence par une réorientation vers l'industrie, notamment métallurgique, et aboutit dans le secteur tertiaire, notamment le travail de bureau et d'administration ou de commercialisation. Cette évolution, ambiguë comme toute chose humaine, offre des aspects tantôt négatifs, tantôt positifs. Elle présente de bonnes possibilités de promotion et donc d'insertion sociale et d'épanouissement de la personnalité, mais elle pose un problème de qualification. Elle appelle ainsi la prolongation de la scolarité. Encore faut-il que cette dernière conduise à une insertion dans le monde réel. L'inconvénient est l'élimination de ceux et de celles qui ne s'ouvrent pas à une bonne formation. Des jeunes sont alors impitoyablement relégués dans les postes fort subalternes de manœuvres, ne permettant ni satisfaction personnelle dans le travail, ni insertion véritable dans la vie sociale. D'où l'importance pour les animateurs de la rééducation de penser et repenser le problème de la formation professionnelle, aussi important pour les filles que pour les garçons. La lecture du travail de Mme Néry les y introduira utilement.

Paul LUTZ.

PLAN

Introduction.

Contacts pris en vue de l'étude.

Documents consultés.

Bibliographie.

Quelques chiffres.

Secteurs en régression.

Secteurs en progression.

Estimation du nombre de personnes devant être formées compte tenu de l'inactivité de certaines d'entre elles.

Formation professionnelle artisanale.

Formation sous contrat.

Formations longues et courtes dans les secteurs en expansion.

Conclusion.

Annexes : Niveau de formation.

Introduction

Toute formation professionnelle remplit 2 fonctions :

- permettre à l'individu de s'épanouir par son travail et de s'insérer dans la vie sociale ;
- répondre aux besoins d'une économie.

La formation professionnelle féminine n'échappe pas à ces 2 fonctions, mais elle pose des problèmes particuliers inhérents à la psychologie des adolescentes et réclame une étude plus fine lorsqu'elle doit être pensée pour des jeunes inadaptées. En effet, donner un métier à des jeunes en difficulté est un facteur non négligeable de réinsertion sociale, mais celles-ci n'y adhèrent que si cette profession leur paraît valorisante. Analysant l'évolution de l'emploi féminin, Pierrette Sartin, chargée de mission au Commissariat général du Plan d'Equiperment et de la Productivité remarque que :

« C'est en vain que l'on a promu les « bonnes à tout faire et les femmes de ménage » au rang d'employées de maison. Elles quittent en nombre de plus en plus grand chaque jour ces emplois pour se diriger vers d'autres carrières et généralement vers l'industrie, où faute de qualification professionnelle elles n'entrent au mieux que dans les emplois ne nécessitant que quelques heures d'apprentissage.

« Le service domestique ne demeure encore la principale occupation féminine que dans les pays peu développés et il tend à s'abaisser dès que changent les conditions sociales ou que s'élève le niveau de l'instruction et l'industrialisation du pays.

« En France, on en compte 14 % de moins qu'en 1954.

« Au début de l'ère industrielle, les femmes se dirigeaient de préférence vers les emplois comme la couture, le textile, les industries alimentaires, qui demeuraient dans la ligne de leurs occupations domestiques.

« L'avènement du machinisme diminua les travaux lourds au profit de ceux qui exigent de la finesse et de la dextérité et provoqua du chômage dans certains secteurs comme le textile où les femmes étaient en grand nombre. Celles-ci délaissèrent alors peu à peu les travaux considérés traditionnellement comme féminins pour aller vers d'autres, réservés aux hommes, dans la métallurgie notamment.

« Puis, une troisième étape est franchie : on assiste à un mouvement continu de la main-d'œuvre employée à des tâches manuelles vers les emplois de bureau.

« En France, ces transfuges de l'industrie se dirigent surtout vers le commerce, les banques, les assurances et l'administration. »

Dans les prochaines années, l'emploi et l'éducation vont connaître de profondes mutations où la prolongation de la scolarité jouera une carte maîtresse. Par définition, la formation scolaire et professionnelle doit être en mesure de fournir à l'économie des personnes qui entrent dans la vie active à un niveau de qualification déterminé, dans une profession ou pour un type d'emploi défini. Il serait ainsi vain de prévoir une formation professionnelle féminine en méconnaissant les besoins futurs de l'économie. Sans doute, la formation scolaire et extra-scolaire ne peut être complètement ajustée aux besoins prévisibles, mais elle doit actuellement dispenser une culture professionnelle propre à faciliter les adaptations successives et les promotions individuelles. Mais mésestimer le manque « d'appétence » des jeunes inadaptés à certaines professions non valorisantes serait aller à l'encontre d'une éducation professionnelle profonde.

Actuellement, 1 jeune fille sur 2 travaille sans formation véritable dans le métier qu'elle exerce ; et le plus grand handicap de la main-d'œuvre féminine est son manque de qualification et de possibilités de promotion. Et en 1964, pour un même emploi, l'abattement du salaire des femmes par rapport à celui des hommes était encore de 8 à 10 %.

Des obstacles de faits apparaissent aussi dans l'insertion des jeunes filles à la vie professionnelle et plus particulièrement des obstacles de mentalités.

Pour beaucoup de jeunes filles, le mariage est la seule fin souhaitable car cela les dispensera de travailler. Elles savent que pour un même diplôme il n'y aura pas parité de travail avec les hommes, même au niveau du C.A.P. Enfin, celles qui sont profondément désireuses d'acquiescer une formation professionnelle pressentent que leur mari ne les laissera pas nécessairement travailler en dehors du foyer. Comme les garçons du même âge, elles désirent être rapidement indépendantes sur le plan économique et préfèrent des formations courtes et des satisfactions immédiates à des enseignements longs dont les avantages ne leur paraissent pas évidents.

D'autre part, beaucoup d'employeurs hésitent à embaucher des jeunes filles. A 18 ans, ils craignent leur mariage prochain. Entre 20 et 35 ans, ils ont peur des maternités successives, puis ils les trouvent trop vieilles. Ils stigmatisent la discontinuité du travail féminin, l'instabilité de la femme et son absentéisme. En fait, les jeunes pour qui le travail présente des responsabilités ou un intérêt quelconque ne connaissent pas cette discontinuité dans leur carrière.

Cette étude a donc été faite en tenant compte des besoins profonds des jeunes inadaptées, de leur niveau scolaire, en général IV et V (cf. définition dans annexe jointe) et des demandes d'une économie en pleine mutation.

Formations longues (plus d'un an) et courtes (moins d'un an) ont été étudiées dans les grands secteurs de l'emploi où des jeunes filles peuvent espérer trouver une activité professionnelle valorisante, rentable et tenant compte des mutations prochaines de l'économie. Chaque étude particulière est suivie d'une note précisant les applications possibles pour la formation professionnelle des jeunes inadaptées.

CONTACTS PRIS EN VUE DE L'ETUDE

Plan :

- M. METAIS, Intergroupe formation-promotion professionnelles.
- Mme JOUIN-LAMBERT, Intergroupe formation-promotion professionnelles.
- Mme EUVRARD, Formation professionnelle féminine (rapport Grégoire).

A.F.P.A. (Association nationale pour la formation prof. des adultes) :

- M. MORCEL, directeur du service des enquêtes et des interventions techniques.

Assemblée permanente des chambres de métiers :

- Mlle LETANG, directrice de la Formation professionnelle.
- M. FONT, sous-directeur de la Formation professionnelle.

Assemblée permanente des chambres d'agriculture :

- M. ROUSSEL, responsable de la Formation professionnelle.
- Mlle ANCELLIN, directrice de centres de formation.

Assemblée permanente des chambres de commerce :

- Mlle LAVAUR, direction de l'enseignement.

C.E.T.I.H. (Centre d'études techniques des industries de l'habillement) :

- M. DUGAST, directeur du centre.

DOCUMENTS CONSULTES :

Commissariat général du Plan d'Equipement et de la Productivité :

- Rapport de l'Intergroupe « formation-promotion professionnelles ».
- Formation professionnelle féminine.
- Intervention de Mme Sartin. Insertion des jeunes dans la vie professionnelle.
- Les orientations prioritaires des actions de formation et de promotion d'après les travaux statistiques de comparaison de besoins et de ressources de personnel qualifié menées au sein de l'Intergroupe formation-promotion.

A.F.P.A. :

- Carrières féminines.

BIBLIOGRAPHIE

GRÉGOIRE (Ménie), *Le métier de femme* (Plon, 1965).

GUELAUD-LERIDON (Françoise), *Le travail des femmes en France* (I.N.E.D. n° 42, P.U.F., 1964). — *L'emploi féminin*. — *Liaisons sociales* (juin 1966). — *Recherche sur la condition féminine dans la société d'aujourd'hui* (I.N.E.D. n° 48, P.U.F. 1967).

SARTIN (Pierrette), *La promotion des femmes* (Hachette, 1964).

SULLEROT (Evelyne), *La vie des femmes* (Ed. Gauthier, 1965). — *Demain, les femmes* (Laffont, 1965).

VIMONT (C.) - HUGUES (P. d') et PESLIER (M.), *La prévision de l'emploi dans le cadre du V^e Plan en France*. — *La répartition de la population active par professions en 1970*. — *Hypothèses de travail pour 1978*. — *Population mai-juin 1966, n° 3* (P.U.F.).

Quelques chiffres

FORMATION PROFESSIONNELLE FEMININE

SECTEURS EN REGRESSION.

(Pourcentages calculés sur la population féminine active.)

	1954	1962	DIMINUTION
Textiles, habillement	720 000	540 000	— 25 %
	1966	1967	
Industrie (légère progression)	256 970	265 907	+ 3 %
	1954	1962	
Métiers du cuir	49 320	41 820	— 15 %

SECTEURS EN PROGRESSION.

Secteur secondaire :

	1954	1962	AUGMENTATION
Industries de production et de transformation	279 044	398 000	+ 42 %
dont :			
soudure	6 900	9 380	+ 35 %
bobinage	9 500	17 060	+ 80 %
électronique	3 900	9 600	+ 146 %
Métiers de la chimie			
aides-ouvrières	9 660	19 620	+ 103 %
chimistes			
aides-chimistes	?	?	+ 66 %

Faible attrait des métiers industriels sur la population féminine.

Secteur tertiaire :

Emplois de bureau	830 000	1 100 000	+ 32 %
Services	799 140	836 000	+ 4 %
femmes de ménage	316 720	352 460	+ 11 %
employées de maison	263 980	259 100	— 1 %
Emplois de commerce	242 600	309 080	+ 27 %
vendeuses	201 220	258 700	+ 29 %
Secteur sanitaire	137 340	211 120	+ 53 %
métiers soins personnels	56 620	74 540	+ 42 %
Coiffure	48 840	60 020	+ 39 %

Tableau B 4

ESTIMATION DU NOMBRE DE PERSONNES
DEVANT ETRE FORMEES COMPTE TENU
DE L'INACTIVITE DE CERTAINES D'ENTRE ELLES
(inactivité féminine notamment) *en milliers*

	MOYENNE annuelle 1954-1962	MOYENNE annuelle 1962-1970	MOYENNE annuelle 1970-1978
1 Métiers de l'agriculture, du forestage, de la marine marchande, de la pêche			
2 Métiers des mines et carrières	1,6	1,4	1,4
3 Métiers de la maçonnerie, métiers connexes	20,2	26,3	21,7
4 Métiers de la couverture, de la plomberie, du chauffage			
5 Métiers de la peinture	7,7	11,5	9,1
6 Métiers de la sidérurgie, de la fonderie	6,3	7,9	6,6
7 Métiers de la forge, de la chaudronnerie, métiers connexes	1,6	1,6	1,6
8 Métiers de la mécanique générale et de précision, mécaniciens	11,7	12,8	12,2
9 Ouvriers qualifiés sur machines-outils	19,1	22,1	20,6
10 Métiers de l'électricité, du bâtiment, monteurs, autres élec.	6,5	8,1	7,0
11 Métiers de l'électro-mécanique	6,7	9,9	9,3
12 Métiers de l'électronique	4,4	4,5	4,7
13 Métiers du verre et de la céramique	1,5	1,9	2,2
14 Métiers de la photo et des industries graphiques..	0,9	0,8	0,9
15 Métiers du papier et du carton	3,7	4,0	3,6
16 Métiers de la chimie	1,2	1,0	0,7
17 Métiers de la boulangerie et de la pâtisserie	2,2	3,2	3,5
18 Métiers de l'abattage et du travail des viandes ..	2,9	2,3	2,6
19 Autres métiers de l'alimentation	6,5	6,0	10,3
20 Métiers textiles	2,1	3,0	2,6
21 Métiers de l'habillement et du travail des étoffes .	(1)	0,6	0,9
22 Métiers du cuir	(1)	6,6	4,6
23 Métiers du travail du bois	2,5	2,7	1,5
24 Métiers de la manutention et conducteurs d'en- gins de transport	5,9	7,0	5,6
25 Dessinateurs du bâtiment et des travaux publics ..	21,2	27,0	27,3
26 Dessinateurs industriels et autres dessinateurs ..	2,2	4,1	4,8
27 Métiers du secrétariat, de la sténodactylographie .	16,3	21,0	19,8
28 Métiers de la comptabilité	10,0	12,4	11,4
29 Métiers de la mécanographie	5,5	8,6	9,7
30 Métiers de bureaux administratifs et commerciaux.	29,2	35,5	31,0
31 Métiers de la vente	35,1	40,8	40,8
32 Métiers du secteur sanitaire et social	12,0	14,5	20,8
33 Métiers des soins personnels	5,4	6,3	8,8
34 Métiers des services et agents mixtes	2,5	3,1	2,7
35 Métiers d'art et métiers qualifiés divers	14,7	20,1	23,0
36 (Pour mémoire : Arts ménagers)			
TOTAL (2)	269,3	338,6	333,3

(1) Les métiers du textile et de l'habillement ont connu au cours de la période 1954-1962 une situation particulière.

(2) Non compris les besoins des postes 1 et 36, et des postes 20 et 21, en ce qui concerne la période 1954-1962.

Formation professionnelle artisanale

FORMATION SOUS CONTRAT

Renseignements fournis par M. Font, directeur adjoint de la Formation professionnelle à l'Assemblée permanente des chambres des métiers, 12, avenue Marceau, Paris 8^e Téléphone : 225-37-62

PROFESSIONS OUVERTES AUX FILLES	DUREE DU CONTRAT (années)	POURCENTAGE DE FILLES dans la profession	AVENIR DE LA PROFESSION
Fleuriste	2	25 %	composition florale des devantures
Encadreur	2 à 3	20 %	?
Décorateur de porcelaine ..	3	50 %	pas d'avenir extension de la décoration par méthode industrielle (décalcomanie)
Ciselier	1 à 2	30 %	
Bijoutier-joaillier	3	10 %	dessins de bijoux montage de pierreries
Monteur de lunettes	3	30 %	?
Laborantine en photo	1 à 2	80 %	?
Photographe	3	40 %	peu de débouchés
Imprimeur	3	10 %	
Brocheur	2 à 3	25 %	stabilité de l'offre
Céramiste	3 à 4	60 %	seulement sur le plan local
Apprêteuse-visiteuse	1	80 %	contrôle des tissus dans teinturerie industrielles
Teinturier-dégraisseur	3	80 %	avenir dans les lave-au-poids assurant le dégraissage et le repassage des vêtements
Crêpière-biscuitier	1	95 %	stabilité de l'offre
Vendeuse en pâtisserie ..	1 à 2	100 %	en progression - conditions de travail souvent insatisfaisantes
Commis et préparateur en charcuterie	2 à 3	40 %	offre certaine
Tisseur	1 à 2	50 %	(cf. rapport spécial)
Tricotuse	1 à 2	100 %	(cf. rapport spécial)
Ourdisseur	1 à 2	50 %	
Remailleuse-stoppeuse	1 à 2	100 %	
Tisserand	3	30 %	
Confectionneuse	1 à 2	100 %	

PROFESSIONS OUVERTES AUX FILLES	DUREE DU CONTRAT (années)	POURCENTAGE DE FILLES dans la profession	AVENIR DE LA PROFESSION
Piqueuse en broderie	1 à 2	100 %	(cf. rapport spécial)
Confectionneuse en bâche	1 à 2	100 %	
Mécanicienne doubleuse fourrure	3	100 %	
Réparatrice en parapluie	1 à 2	100 %	
Apiéceur	3	80 %	
Culottière	3	80 %	
Gilette	3	80 %	
Gilette-culottière	3	80 %	
Confection vêtement toile pour hommes	3	100 %	
Couturière	3	100 %	
Tailleur dames	3	90 %	
Couturière tailleur dames	3	100 %	
Confection vêtement enfant	3	100 %	
Habilleuse poupée	3	100 %	
Couturière ameublement	3	100 %	en extension
Lingerie chemiserie	3	100 %	(cf. rapport spécial)
Lingères, mesures	3	100 %	
Brodeuse à la main	3	100 %	
Corsetières, mesures	3	100 %	
Modiste	3	100 %	
Chemisière	3	100 %	
Fourreur	3 à 4	50 %	suit la mode
Casquettière	3	100 %	
Matelassier-litier	1 à 2	10 %	
Rotinier vanier	2 à 3	20 %	très local - suit la mode
Piqueur monteur en chaus- sures	1 à 2	60 %	salaires souvent insuffisants
Mécanic. en maroquinerie	1	50 %	
Vendeur	1 à 2	95 %	en extension
Blanchisseur	2 à 3	85 %	
Repasseuse	2 à 3	100 %	
Esthéticienne	2 à 3	100 %	ces professions posent un pro- blème de milieu de travail pour des jeunes inadaptées.
Coiffeur messieurs	3	15 %	
Coiffeur dames	3	65 %	
Coiff. dames et messieurs	3 à 4	30 %	
Préparateur en pharmacie		60 %	

Formations longues et courtes dans les secteurs en expansion

LES METIERS ADMINISTRATIFS (niveau V et niveau IV)

Les métiers administratifs sont, par excellence, une profession du secteur tertiaire. En pleine expansion, ils ont été alimentés, ces dernières années, par un recrutement continu au niveau V (niveau C.A.P.) et au niveau immédiatement supérieur (niveau IV, brevet de technicien). Les travaux de la Commission de la main-d'œuvre et de l'Intergroupe du Plan, formation-promotion professionnelles, ont conduit à retenir une répartition fortement déséquilibrée en faveur du niveau V : 25 % au niveau IV, 75 % au niveau V, c'est dire qu'il y a là matière à réflexion pour les responsables de la formation professionnelle en rééducation. De 36 770 personnes formées par le secteur public au niveau V, on passerait à 68 000 en 1971, ce qui couvrirait sensiblement les besoins. La progression des ressources au niveau IV se situera autour de 50 % et 25 800 personnes en moyenne seront formées chaque année.

Néanmoins, en étudiant de plus près la situation actuelle, on remarque un manque général de personnel qualifié (dans les transports, p. ex.) et un excédent de jeunes qui n'ont jamais travaillé surtout parmi les sténodactylos et les employées de bureau sans qualification.

L'insuffisance de la formation générale apparaît comme une des causes de l'inadaptation qualitative des ressources aux besoins.

Ainsi les métiers administratifs, sécurisants par leur stabilité pour des jeunes filles en difficulté, offriraient des débouchés intéressants pour des jeunes qui ont abandonné des études pendant le second cycle sans obtenir le baccalauréat ou un brevet de technicien. Quelques chiffres :

Ils sont actuellement garçons et filles :

25 000 au niveau de la seconde ;

55 000 au niveau de la première ;

20 000 au niveau de la terminale.

LES METIERS DE L'ELECTRO-MECANIQUE ET DE L'ELECTRONIQUE

D'après la Commission statistique nationale de la Formation professionnelle et de la promotion sociale, le développement important des effectifs procurés par les équipements publics, dans les cinq années prochaines, devrait conduire à une satisfaction élevée, même compte

tenu de la promotion, des besoins de personnel qualifié de premier niveau (niveau V).

Toutefois, étant donné l'apparition dès maintenant d'excédents locaux dans certaines qualifications et le risque de voir s'étendre une telle situation, il serait souhaitable :

- que les centres de l'A.F.P.A. accentuent leur liaison avec les besoins immédiats du marché du travail ;
- que les internats de rééducation de type scolaire passent rapidement à des contenus larges de formation (type B.E.P.).

Bien que l'A.F.P.A. forme actuellement des monteuses-cableuses-soudeuses en électronique et que les besoins soient certains, il ne semble pas souhaitable d'implanter de telles formations dans les internats de rééducation sauf peut-être pour les jeunes dont les aptitudes sont limitées à la dextérité et aux travaux initiaux ; en effet, à niveau de formation égale, les femmes, au moment de l'embauche, sont défavorisées par rapport aux hommes et ne se voient confier que des tâches inférieures à leur formation.

LES METIERS DE LA CHIMIE (niveaux V et IV)

Ces métiers présentent des débouchés relativement importants et croissants ; l'ensemble des ressources actuellement en formation ne couvre pas la moitié des besoins. Malgré une augmentation prévue de 80 % des effectifs formés par les équipements publics, ceux-ci ne couvriront pas encore la moitié des besoins dans les années autour de 1970, d'autant plus que certaines qualifications peuvent présenter des possibilités de promotion. Cette situation d'ensemble peut s'expliquer en partie par la nature de certaines qualifications qui ne peuvent être acquises qu'au contact direct du milieu professionnel. Il y a là sûrement des débouchés rentables et valorisants pour des jeunes inadaptées.

ECOLE DU CHATEAU

12, rue Notre-Dame

TÉL. : 497-01-05

SOISY-SUR-SEINE

Ce centre de handicapés physiques forme des aides-laborantines en 1 200 heures (30 semaines de 40 heures). Deux sections y fonctionnent. Le programme établi en 1965 est encore expérimental.

LES METIERS DE LA VENTE

Les ressources pour les 9/10 issues de l'apprentissage sous contrat (chambres de commerce et de métiers) et non de l'E.T. apparaissent singulièrement faibles par rapport aux besoins puisqu'elles correspondent à moins de 30 % de ceux-ci. Toutefois, une analyse plus fine

de la situation permettrait seule d'estimer les possibilités réelles de débouchés dans ces métiers pour des personnels mieux formés, compte tenu de la spécificité du secteur commercial.

L'A.F.P.A. a commencé en septembre 1969 une formation de chefs de rayon qui dure de six à neuf mois. Le niveau exigé (minimum B.E.P.C.) et les qualités d'organisation et de prise de responsabilité paraissent éliminer une orientation des jeunes inadaptées dans cette voie.

LES METIERS DU SECTEUR SANITAIRE ET SOCIAL

Cette étude particulière suit la progression des niveaux de formation et s'attache surtout à préciser les besoins aux niveaux V et IV.

1. — Les aides-soignantes

Les aides-soignantes peuvent se définir comme les adjointes des infirmières sous le contrôle desquelles elles donnent des soins aux malades. Elles se situent donc entre ces dernières et les filles de salle.

Le Flan prévoit un chiffre moyen de 100 000 aides-soignantes en 1970, ce qui implique d'en trouver 6 500 par an. Comme le pourcentage d'hommes n'est pas précisé, si l'on pose l'hypothèse d'une proportion semblable à celle que l'on observe chez les infirmières, ce sont 5 525 aides-soignantes qui sont à former chaque année. Malheureusement les possibilités de formation sont pratiquement inexistantes. Moyennant certains critères de sélection psychologique, une formation de ce type semble très intéressante à envisager dans les établissements recevant de jeunes inadaptées car elle correspond à un désir profond des jeunes filles de s'occuper des autres, donc de se valoriser à leurs propres yeux, et se situe comme formation au niveau V, donc accessible à un grand nombre de jeunes des établissements de rééducation et plus particulièrement ceux ouverts vers l'extérieur comme les foyers de semi-liberté, mais elle ne peut être réglementairement donnée qu'à partir de 18 ans.

2. — Les travailleuses familiales

Bien que l'offre d'emploi soit importante, on assiste dans ce secteur à une fuite symptomatique de la profession de l'ordre de 25 % ; en effet, beaucoup de travailleuses familiales formées abandonnent celle-ci. En tenant compte de cette fuite, 2 600 nouvelles travailleuses par an devraient être formées, mais on peut se demander, en raison des difficultés familiales rencontrées par la plupart des jeunes inadaptées, si celles-ci trouveraient dans cette profession où elles sont seules à assumer la charge d'une maison et des enfants pendant l'absence de la mère un emploi sécurisant sur le plan psychologique.

3. — Les aides-maternelles

Les aides-maternelles viennent aider une maman présente à la maison, mais en difficulté momentanément.

Le Plan en a recensé 7 500 en 1962 et en prévoit 11 000 nécessaires en 1970 ; 440 nouvelles aides-maternelles doivent être formées chaque année.

Ce secteur ouvre donc des débouchés, mais les jeunes inadaptées n'auraient-elles pas souvent l'impression d'être en fait des employées de maison, ce qui en général n'est pas perçu comme une valorisation de leur situation.

4. — Les auxiliaires de puériculture

L'offre existe, mais la formation n'est actuellement prévue que dans les grands centres urbains.

5. — Les infirmières

Il apparaît actuellement dans la formation un déficit de 6 000 infirmières par an, c'est dire que les besoins excèdent très nettement les ressources en formation.

A part quelques exceptions, le niveau scolaire habituel des jeunes inadaptées permet-il d'envisager des formations dans ce secteur bien que celui-ci reste un problème clef des années à venir ?

Deux centres de formation d'aides-soignantes fonctionnent sous le contrôle pédagogique de l'A.F.P.A.

Ces deux centres qui reçoivent des handicapées physiques ont mis au point des formations qui ont de nombreux traits communs.

ECOLE SAINT-BENOIT — SAINT-MICHEL

54, rue Saint-Loup

TÉL. : 92-04-55

14 BAYEUX

Age : 18 ans minimum — Niveau : C.E.P.

Après un rattrapage scolaire si c'est nécessaire, 2 sections de 9 élèves fonctionnent, la deuxième étant d'un niveau supérieur au C.E.P.

Formation.

Avant l'entrée dans ces sections, les élèves font un stage de 3 semaines à 1 mois dans un hôpital pour voir si elles sont suffisamment motivées pour cette formation.

La formation définitive s'étale sur 1 480 heures (37 semaines de 40 heures). Les stagiaires bénéficient chaque jour d'une 1/2 journée

de formation générale assurée par une religieuse infirmière diplômée et d'une 1/2 journée de formation pratique dans un centre hospitalier local. Complémentairement, elles reçoivent un enseignement ménager.

CENTRE FEMININ DE REEDUCATION
TÉL. : 3-25 84 HYÈRES

Même âge d'admission et même niveau que le précédent.

Formation.

Section préparatoire : 365 heures.

Formation proprement dite : 1 160 heures (29 semaines de 40 heures).

L'A.F.P.A. assume pour ces deux centres la formation pédagogique des responsables de l'enseignement général (3 ou 4 mois à Montreuil).

L'offre d'emploi dans cette branche est très importante. Ces deux centres ne couvrent même pas les besoins locaux. En cours d'emploi, le niveau des travaux demandés aux aides-soignantes est supérieur à celui reçu pendant la formation, ceci s'explique par la pénurie actuelle et future du personnel infirmier diplômé.

LES METIERS DE L'HABILLEMENT ET LE TRAVAIL DES ETOFFES

D'une part, l'habillement sur mesure est en régression. D'autre part, l'industrialisation de la confection aboutit à une division très fine du travail, car la rentabilité des entreprises industrielles entraîne une analyse de plus en plus poussée des différentes opérations de production et une parcellisation des tâches. Les machines tournent à leur vitesse optimale (5 000 tours/mn) et exigent afin d'être rentables une transmission facile des pièces à confectionner. Avoir appris la couture main n'est d'aucune utilité pour une jeune qui est amenée à travailler dans l'industrie du vêtement.

1. — Dans le secteur du sur mesure et de la création

Le secteur artisanal voit ses effectifs diminués. Les anciennes sections de l'Enseignement technique se tournent vers l'industrialisation. Seules, les ouvrières très qualifiées sont recherchées (minimum C.A.P.). Dans ce secteur, les possibilités de promotion se font attendre très longtemps et les jeunes se tournent alors vers des activités plus rémunératrices. Les débouchés dans l'emploi sont réduits. Ainsi, sur 57 840 cas étudiés, 39 % de l'échantillonnage se trouvaient encore dans le métier, 61 % s'étaient dirigés vers d'autres branches en particulier les emplois de bureau (29 %). Avec la formation longue exigée (3 ans pour le C.A.P.) seules les vendeuses-essayeuses de prêt à porter sont actuel-

lement sûres de trouver un travail intéressant qui nécessite de très bonnes connaissances de couture main.

2. — Dans les industries de l'habillement

a) *Les mécaniciennes*

Il s'agit d'un travail spécifiquement féminin, en effet :

87 %	de femmes	assument	la confection	masculine ;
83 %	—	—	le prêt à porter	féminin ;
75 %	—	—	la chemiserie.	

Les ouvrières sont rémunérées au rendement ; l'atmosphère de travail est bruyante et nécessite une bonne résistance nerveuse, enfin l'alternance de gestes rapides et lents suppose une habileté manuelle spécifique. Deux catégories de personnel apparaissent actuellement : les mécaniciennes spécialisées (ex-boutonnères, boutons) et celles qui sont qualifiées (1^{re} et 2^e mains dans le prêt à porter féminin).

b) *Les patronnières-gradeuses ou coupeuses-patronnières*

Celles-ci sont capables de traduire sous forme de patrons les modèles proposés. Ce sont en fait des agents techniques dont la formation nécessite 2 ans de présence dans un centre après l'obtention du C.A.P.

c) *Les cadres et les techniciennes*

Les besoins sont certains, mais pour devenir monitrice ou contre-maîtresse il faut qu'une jeune fille ait beaucoup de patience, la promotion est longue à venir. Les jeunes en difficulté auront-elles le courage d'attendre ?

Conclusion

La main-d'œuvre féminine est abondante dans ce domaine. Le caractère industriel se renforce de jour en jour. Sauf dans le cas d'une révolution technique imprévisible (soudure, collage), l'ouvrière accomplit une tâche répétitive sans complexité particulière.

Les salaires y sont inférieurs à ceux pratiqués dans d'autres branches industrielles.

Enfin, les métiers de l'habillement n'attirent plus les jeunes.

Il semble qu'il faudrait différencier la formation générale de base et la formation purement professionnelle qui peut être donnée très rapidement (mécaniciennes F.P.A. 5 mois 1/2 — Enseignement technique C.A.P. en 3 ans). Dans ce secteur, la situation apparaît nette : de très larges excédents de personnes formées existent : quatre fois dans le travail des étoffes où les seuls équipements publics forment

déjà plus de jeunes qu'il n'en faut, les besoins devraient décroître sensiblement alors que l'appareil public continuera à former pratiquement toujours les mêmes effectifs. Malgré cette constatation d'excédents de capacités de formation, il est certain que des insuffisances graves existent au niveau de quelques qualifications nouvelles requises par les nouveaux procédés de production.

LES METIERS DE LA COMPTABILITE

Dans les années à venir, nous assisterons à une croissance du secteur tertiaire et les problèmes de gestion prendront une importance grandissante.

Une promotion du niveau V au niveau IV de la main-d'œuvre féminine sera en effet possible, mais la situation des entreprises étant complexe et hétérogène, il nous paraît nécessaire, avant de définir les besoins, de préciser le cadre général de l'exercice des métiers de la comptabilité.

Jusqu'à présent, le comptable pouvait se définir comme le « professionnel diplômé, habilité à renseigner la direction d'une entreprise sur la marche des affaires, le mouvement de la caisse, du portefeuille et du magasin, la situation du fournisseur et des clients. Il établit le prix de revient, les balances, les bilans, les statistiques et les inventaires ».

Les applications les plus fréquentes de cette définition apparaissent dans toutes les branches du commerce, de l'industrie, de la banque, des assurances et de la bourse où nous assistons aujourd'hui à une évolution dynamique de la notion de comptabilité. Celle-ci, en effet, qui était surtout jusqu'à ces dernières années une comptabilité d'enregistrement, tend à devenir un véritable « tableau de bord » de l'entreprise car elle est actuellement analytique et prévisionnelle.

D'autre part, l'utilisation des moyens mécaniques ouvrent des perspectives d'avenir, des niveaux les plus bas de la main-d'œuvre aux niveaux les plus élevés.

Les emplois font apparaître une grande diversité dans les qualifications suivant l'activité exercée dans l'entreprise et la taille de celle-ci. Ainsi, la comptabilité est plus complexe dans les assurances que dans les banques, mais dans celles-ci la comptabilité présente tous les niveaux de qualification. Alors que dans les grandes entreprises, par la présence des ordinateurs, on voit apparaître un personnel de grande qualification, capable d'analyser des documents pour la préparation de ceux-ci, avant qu'ils soient soumis aux machines, une main-d'œuvre d'un niveau de qualification élémentaire est absolument nécessaire et les tâches sont alors parcellaires. Dans les petites et moyennes entreprises, il y a toujours place pour le comptable officiel

(bon C.A.P. - B.P.) polyvalent aidé de mécanographes et de sténodactylos spécialisées. La nécessité d'un personnel polyvalent se retrouve aussi dans les cabinets comptables de plus en plus nombreux. La réalité des besoins exprimés au niveau V en matière de mécanographie justifie un effort particulier dans ce domaine : la capacité de formation pourrait certainement être multipliée plusieurs fois et portée à plusieurs milliers pour les perforeuses-vérifieuses et les spécialités voisines.

A partir de ces considérations générales, on voit apparaître les besoins prochains de la profession.

Par suite de la mécanisation, des personnels nouveaux sont mis en place à tous les niveaux. Dans les grandes entreprises, on assiste à une parcellisation des tâches ; dans les petites et moyennes entreprises, à une polyvalence du personnel. Les femmes présentent des qualités certaines à tous les niveaux.

POSSIBILITES D'EMPLOIS

1. — Les perforeuses-vérifieuses

Celles-ci se voient confier la traduction en code des données traitées par les machines et un niveau V est suffisant pour remplir ces emplois qui, en dehors des perforeuses-vérifieuses, peuvent s'intituler aussi codeuses ou opératrices. Des maisons comme BULL forment en 6 semaines, à mi-temps, des perforeuses qui après cet apprentissage subissent une période d'adaptation dans l'entreprise.

2. — Les emplois au niveau d'un bon C.A.P. ou du B.E.P.

Une main-d'œuvre polyvalente qualifiée est alors recherchée par les petites et moyennes entreprises et les cabinets comptables : mécanographes, dactylos-aides-comptables (possédant deux C.A.P.).

3. — Les programmeurs-analystes (au niveau supérieur)

Ils sont très demandés et la main-d'œuvre féminine est loin d'être exclue, mais nous touchons alors aux niveaux III (baccalauréat de technicien) et II (minimum licence).

En conclusion, il semble possible de lancer dans cette branche, des actions pilotes de formation professionnelle (niveaux V et IV). En effet, les organismes de placement intérimaire, à la suite de l'offre de plus en plus importante, ont été amenés à envisager une action de formation suivie d'une action de placement. Des formations courtes de mécanographie pourraient être envisagées dans les internats de rééducation de filles. Parallèlement, la préparation de C.A.P. tels que ceux d'aide-comptable, de sténodactylo, d'employée de bureau permettrait d'aboutir à la polyvalence d'un personnel très recherché actuellement dans les petites et moyennes entreprises et les cabinets

comptables. La polyvalence de ce personnel est une donnée positive dans la rééducation des filles inadaptées qui supportent mal les tâches répétitives et la tension nerveuse qui se développe à taper toute la journée sur une machine. Enfin, le placement dans une petite ou moyenne entreprise est de loin préférable à l'insertion dépersonnalisante dans un grand complexe.

L'A.F.P.A. a ouvert fin 1969, au Plessis-Robinson, deux sections de perfovérificatrices (15 élèves par section).

Niveau : B.E.P.C. — *Formation* : 560 heures (14 semaines de 40 h).

Programme : en cours d'établissement à ce jour — *Matériel* : BULL.

La moitié des machines est achetée par le centre, l'autre louée. Cette dernière solution doit être retenue si l'on envisage la création de formation de ce type car les machines sont très chères et se démodent vite.

Le travail d'une perfo-vérificatrice, dans une grande entreprise, est très fatigant nerveusement parce qu'il s'agit de tâches répétitives rapides (de 10 000 à 16 000 perforations par jour). Mais, dans une petite maison ou dans un cabinet comptable où la polyvalence est exigée, cette formation peut être intéressante, si elle est complétée par celle d'aide-comptable.

LES METIERS DU SECRETARIAT

Actuellement, la formation de base est insuffisante en enseignement général. Une bonne qualification est à rechercher : trop de sténo-dactylos font des fautes d'orthographe et ne savent ni répondre à une lettre simple, ni présenter le courrier.

L'étude des langues, d'autre part, est à développer, en particulier l'allemand (Marché commun).

Des débouchés certains apparaissent dans quelques spécialisations comme les transports et le commerce international.

Il faut enfin se souvenir que 29 % des ouvrières de l'habillement quittent cette branche pour venir rejoindre les employées de bureau. N'aurait-il pas mieux valu les former comme telles à l'école et les aider à se qualifier dans cette branche dans un deuxième temps ?

Des secrétaires aides-comptables sont actuellement formées dans les centres de l'A.F.P.A. avec une spécialisation qui touche aux branches suivantes : bâtiment à Toulouse, tourisme à Paris, commerce et génie civil à Toulouse.

La spécialisation des secrétaires est à rechercher. Elle correspond à une offre certaine de l'emploi et valorise très nettement ces métiers.

CONCLUSION

Pourquoi prévoir des formations longues de type scolaire (plus d'un an) pour des métiers dont l'avenir économique est incertain ?

Pourquoi ne pas répondre à l'appétence des jeunes inadaptées, qui ont besoin de satisfactions immédiates (professions valorisantes et rentables) ? Il semble alors qu'il faille s'orienter vers une formation professionnelle féminine essentiellement pratique qui permette de tenir rapidement un emploi. Cette formation très réaliste doit permettre par une pédagogie appropriée, utilisant les techniques audiovisuelles, d'éveiller la curiosité intellectuelle afin que des promotions individuelles puissent être envisagées dans l'avenir.

Des formations, de type F.P.A., préparant au C.F.P. (certificat de formation professionnelle) pourraient être mises en place dans les internats de rééducation.

La liste actuelle serait la suivante :

- Habilleuse Mécanicienne ;
- Emplois de bureau Perforatrice ;
- Métiers de la vente Vendeuse ;
- Secteur sanitaire et social Berceuse de crèche ;
Aide-soignante (+ 18 ans).

Avant la formation professionnelle proprement dite qui légalement ne peut commencer qu'à 16 ans depuis 1968, il semble souhaitable de mettre sur pied des préformations pour les jeunes de 14 à 16 ans, difficilement scolarisables de façon traditionnelle. Un mi-temps professionnel et un mi-temps scolaire pourraient être une solution à envisager.

Dans la mesure où la formation professionnelle est un des facteurs de la rééducation des jeunes inadaptées, elle doit tenir compte d'abord de leurs aspirations profondes, mais elle est vouée à l'échec si elle n'est pas pensée en fonction d'une économie moderne.

Novembre 1969.

NOMENCLATURE DES NIVEAUX DE FORMATION UTILISABLES POUR LA PREVISION DES BESOINS DE FORMATION

NOMENCLATURE
DE LA COMMISSION DE LA MAIN-D'ŒUVRE

NOMENCLATURE
DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

NIVEAUX I ET II

Personnel occupant des emplois exigeant normalement un niveau de formation supérieur ou équivalent à celui de la licence (1) [11 ou 13 années d'études en moyenne après le début du 1^{er} cycle].

Personnel occupant des emplois exigeant normalement une formation de niveau égal ou supérieur à celui des écoles d'ingénieurs ou de la licence.

NIVEAU III

Techniciens supérieurs et cadres occupant des emplois exigeant normalement un niveau de formation équivalent à celui qui peut être atteint par deux années d'études au-delà du baccalauréat ou du brevet de technicien (9 années d'études en moyenne après le début du 1^{er} cycle).

Personnel occupant des emplois exigeant normalement une formation du niveau du brevet de technicien supérieur ou du diplôme des instituts universitaires de technologie, et de fin de 1^{er} cycle de l'Enseignement supérieur (2 ans de scolarité après le baccalauréat),

NIVEAU IV

Personnel occupant des emplois de maîtrise ou possédant une qualification d'un niveau équivalent à celui du brevet d'enseignement industriel commercial ou du brevet de technicien (7 années d'études en moyenne après le début du 1^{er} cycle).

Personnel occupant des emplois de maîtrise ou possédant une qualification d'un niveau équivalent à celui du baccalauréat, du brevet de technicien (B.T.), du brevet supérieur d'études commerciales (B.S.E.C.) [3 ans de scolarité au-delà du 1^{er} cycle de l'Enseignement secondaire].
(Provisoirement formation du niveau du brevet d'Enseignement industriel, B.E.I., et du brevet d'Enseignement commercial, B.E.C.)

(1) Les niveaux I et II ont été regroupés car l'on ne peut distinguer les besoins en licenciés et les besoins en docteurs.

NIVEAU V

Personnel occupant des emplois exigeant normalement un niveau de formation équivalent à celui du C.A.P. ou du B.É.P.C.

Personnel occupant des emplois exigeant normalement un niveau de formation équivalent à celui du brevet d'études professionnelles (B.E.P.) [2 ans de scolarité au-delà du 1^{er} cycle de l'Enseignement secondaire] et du certificat d'aptitude professionnelle (C.A.P.). [Provisoirement, formation de niveau du brevet d'études du 1^{er} cycle, B.E.P.C.]

NIVEAU V-B

Personnel occupant des emplois supposant une formation courte en 1 an, conduisant au certificat de formation professionnelle (1 an de scolarité au-delà du 1^{er} cycle de l'Enseignement secondaire).

NIVEAU VI

Personnel occupant des emplois n'exigeant pas une formation allant au-delà de la fin de la scolarité obligatoire.

Personnel occupant des emplois n'exigeant pas de formation allant au-delà de la fin de la scolarité obligatoire.

NOTE COMPLÉMENTAIRE.

NIVEAU V

- * Les jeunes terminant un enseignement professionnel court public ou privé.
- * Les apprentis ayant achevé le temps de formation prévu par leur contrat.
- * Les stagiaires de l'A.F.P.A. ayant bénéficié d'une première formation.
- * Les élèves sortant de l'Enseignement technique long sans pouvoir être classés au niveau supérieur.

NIVEAU IV

- * Les jeunes issus de l'Enseignement professionnel long public ou privé.
- * Les stagiaires de l'A.F.P.A. ayant bénéficié d'une formation dite du second degré.